

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle PY, Pierre VALLAT.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Sophie GUYON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

### **2020-02-03C Budget Général – Affectation des résultats de l'exercice 2019**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le compte administratif 2019 et notamment l'état II-A1 ;*

*Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Général d'un montant de 3 736 913.81 € (trois millions sept cent trente-six mille neuf cent treize euros et quatre-vingt-un centimes) ;*

*Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2019 du Budget Général d'un montant de 108 674.30 € (cent huit mille six cent soixante-quatorze euros et trente centimes) ;*

*Vu les restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement d'un montant de 569 725.15 € (cinq cent soixante-neuf mille sept cent vingt-cinq euros et quinze centimes) ; et de 350 602.25 € (trois cent cinquante mille six cent deux euros et vingt-cinq centimes) en recettes.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

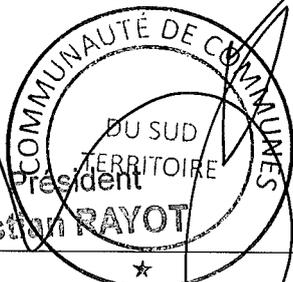
- d'adopter l'affectation de l'excédent d'investissement du budget général au compte 001 pour un montant de 108 674.30 € (cent huit mille six cent soixante-quatorze euros et trente centimes),
- d'affecter en réserve au compte 1068 du budget général la somme de 110 448.60 € (cent dix mille quatre cent quarante-huit euros et soixante centimes),
- de reporter au compte 002 du budget général la somme de 3 626 465.21 € (trois millions six cent vingt-six mille quatre cent soixante-cinq euros et vingt et un centimes).

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 17 MARS 2020

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

